

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

(Mise à jour le 30 janvier 2026)

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée à distance par l'organisme de formation ADVANCED Businesslink, qu'il s'agisse d'une formation initiale, ou d'une formation d'approfondissement.

Chaque stagiaire est tenu de respecter les dispositions du présent règlement pendant toute la durée de la formation.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les règles relatives :

- aux modalités de participation aux actions de formation ;
- à la discipline ;
- à l'utilisation des outils numériques ;
- à l'accessibilité des formations ;
- au traitement des réclamations ;
- à l'évaluation de la formation et des acquis.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Avant le démarrage de la formation, le stagiaire s'engage à :

- transmettre les documents de paramétrage demandés lorsque le stagiaire a été chargé par sa structure de les rassembler et de nous les transmettre ;
- prendre connaissance du présent règlement intérieur ;
- compléter le questionnaire d'entrée en formation mis à sa disposition en ligne.

Ce questionnaire d'entrée a notamment pour objectif :

- d'identifier les besoins du participant ;
- de recueillir son niveau initial ;
- d'adapter, lorsque cela est possible, le parcours pédagogique ;
- de mesurer ultérieurement la progression réalisée.

La participation à ce questionnaire fait partie intégrante du parcours de formation.

ARTICLE 3 – ASSIDUITÉ, PARTICIPATION ET PONCTUALITÉ

Le stagiaire est tenu :

- de respecter les horaires communiqués en se connectant à l'heure aux sessions de formation auxquelles il doit participer;
- d'être présent pendant toute la durée des séquences de formation ;
- de participer activement aux travaux proposés, notamment aux exercices d'application qui lui seront donnés par le formateur en cours de session et/ou entre deux sessions;
- de signer les feuilles d'émargement ou de valider sa présence par tout dispositif numérique équivalent.

Toute absence ou retard doit être signalé dans les meilleurs délais.

Les absences injustifiées peuvent être communiquées au financeur ou à l'employeur lorsque la réglementation ou les conditions de financement l'exigent.

ARTICLE 4 – FORMATION À DISTANCE

Comme toutes nos formations s'effectuent à distance, le stagiaire s'engage à :

- disposer d'un équipement informatique adapté : un poste de travail dédié avec un micro et un haut-parleur qui fonctionnent ;
- disposer d'une connexion Internet suffisante ;
- utiliser personnellement les identifiants de connexion à la plate-forme venue360 qui lui seront communiqués par le formateur ;
- ne pas partager ses accès avec des tiers ;
- se connecter aux horaires prévus ;
- maintenir un environnement de travail compatible avec le bon déroulement de la formation.

L'organisme de formation ADVANCED BusinessLink ne pourra être tenu responsable des difficultés liées à un équipement personnel défaillant ou à une connexion insuffisante.

ARTICLE 5 – CYBERSÉCURITÉ ET UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

Afin de garantir la sécurité des données et des systèmes utilisés dans le cadre de la formation, chaque stagiaire s'engage à :

- protéger ses identifiants et mots de passe ;
- ne pas transmettre les supports pédagogiques à des personnes non autorisées, en particulier en dehors de son entreprise ;

- ne pas tenter d'accéder à des ressources ou espaces non autorisés ;
- signaler immédiatement toute suspicion de piratage, d'usurpation de compte ou d'utilisation frauduleuse.

L'enregistrement, la captation vidéo ou audio d'une formation, d'une classe virtuelle ou d'un échange pédagogique est interdit sans autorisation préalable d'ADVANCED BusinessLink et des personnes concernées.

ARTICLE 6 – RESPECT DES PERSONNES ET COMPORTEMENT

Les stagiaires doivent adopter un comportement respectueux envers :

- les formateurs ;
- les autres participants ;

Sont notamment interdits :

- les propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires ;
- toute forme de harcèlement ;
- les comportements perturbant le déroulement normal de la formation ;
- les atteintes à la dignité ou au respect des personnes.

ARTICLE 7 – ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ADVANCED BusinessLink s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Tout stagiaire rencontrant une difficulté particulière est invité à contacter le référent handicap d'ADVANCED BusinessLink dès son inscription ou dès l'apparition de la difficulté ou lorsqu'il remplit son questionnaire d'entrée.

Selon la nature des besoins identifiés et dans la limite des possibilités raisonnables d'aménagement, des adaptations pourront être étudiées concernant :

- les modalités pédagogiques ;
- les supports de formation ;
- les modalités d'accès aux outils numériques.

Les informations communiquées dans ce cadre sont traitées de manière confidentielle.

Référent handicap : Alexandre MEIFFREDY : alexandre.meiffredy@businesslink.com – Tél : 06 79 68 82 31

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Tout stagiaire peut adresser une réclamation relative :

- à l'organisation de la formation ;
- aux conditions de déroulement ;
- aux modalités pédagogiques ;
- à l'accessibilité ;
- à la qualité des prestations délivrées.

Les réclamations peuvent être transmises par courrier électronique à : appreciations@venue360.com

Chaque réclamation fait l'objet d'un examen et d'une réponse dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 – ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ACQUIS

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des prestations et de l'évaluation des résultats obtenus, le stagiaire s'engage à compléter les évaluations mises à sa disposition.

À ce titre, il devra compléter :

Avant la formation

- le questionnaire d'entrée en formation permettant d'identifier son profil, ses attentes et son niveau initial.

À l'issue de la formation

- un questionnaire de satisfaction portant notamment sur :
 - l'organisation de la formation ;
 - la qualité de l'animation ;
 - la pertinence des contenus ;
 - les supports pédagogiques ;
 - l'atteinte des objectifs ;
- un questionnaire de sortie visant à :
 - mesurer les acquis de la formation ;
 - évaluer la progression réalisée ;
 - recueillir les perspectives de mise en œuvre des compétences acquises.

Ces évaluations participent à la démarche qualité de l'organisme de formation ADVANCED BusinessLink et à l'amélioration continue des formations proposées.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques, documents, vidéos, présentations, études de cas et ressources mis à disposition des stagiaires sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Ils ne peuvent être reproduits, diffusés, modifiés ou exploités sans autorisation écrite préalable d'ADVANCED BusinessLink.

En aucun cas, les stagiaires ne peuvent les divulguer en dehors de leur entreprise.

ARTICLE 11 – PROCÉDURE DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement peut entraîner une sanction disciplinaire.

Selon la gravité des faits, les sanctions peuvent être :

- un rappel à l'ordre ;
- un avertissement écrit ;
- une exclusion temporaire ;
- une exclusion définitive.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été préalablement informé des faits qui lui sont reprochés et mis en mesure de présenter ses observations.

ARTICLE 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur est remis à chaque stagiaire avant son entrée en formation.

Il entre en vigueur à compter du [date].

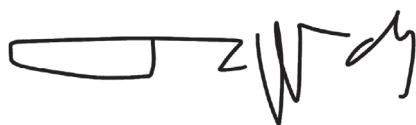
Fait à Guyancourt, le 30 janvier 2026

Pour l'organisme de formation ADVANCED BusinessLink

Nom : Alexandre Meiffredy

Fonction : Directeur d'ADVANCED BusinessLink

Signature :



ANNEXE 1 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités, l'organisme de formation ADVANCED BusinessLink est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant les stagiaires.

Ces traitements sont réalisés dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 et de la loi Informatique et Libertés en vigueur.

Finalités des traitements

Les données collectées sont utilisées notamment pour :

- la gestion administrative des inscriptions ;
- l'organisation et le suivi des actions de formation ;
- la gestion des accès aux plateformes pédagogiques ;
- l'émargement et le suivi de l'assiduité ;
- l'évaluation du niveau initial des participants ;
- la mesure des acquis et de la progression des compétences ;
- l'évaluation de la satisfaction des stagiaires ;
- la production des documents administratifs et pédagogiques ;
- le respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles applicables aux organismes de formation ;
- l'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées.

Catégories de données collectées

Selon les besoins de la formation, l'organisme de formation ADVANCED BusinessLink peut collecter :

- les données d'identification et de contact ;
- les informations professionnelles nécessaires à la réalisation de la formation ;
- les données relatives au suivi pédagogique ;
- les résultats des évaluations et questionnaires ;
- les données de connexion aux plateformes de formation ;
- les informations nécessaires à l'adaptation de la formation aux besoins spécifiques des participants.

Les données strictement nécessaires à l'organisation et à la réalisation de la formation sont seules collectées.

Destinataires des données

Les données sont accessibles uniquement :

- aux personnels habilités d'ADVANCED BusinessLink ;
- aux formateurs concernés ;
- aux prestataires techniques intervenant pour le compte d'ADVANCED BusinessLink ;
- aux organismes financeurs ou prescripteurs lorsque la réglementation ou les conditions de financement l'exigent ;
- aux autorités administratives légalement habilitées.

Les données ne font l'objet d'aucune cession commerciale.

Conservation des données

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et conformément aux obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

Certaines données peuvent être conservées pendant une durée plus longue lorsqu'une obligation légale, comptable ou de justification des financements l'impose.

Sécurité et confidentialité

L'organisme de formation ADVANCED BusinessLink met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles traitées.

Toute personne intervenant dans le traitement des données est soumise à une obligation de confidentialité.

Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation applicable, chaque stagiaire dispose :

- d'un droit d'accès à ses données ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit à l'effacement, dans les limites prévues par la réglementation ;
- d'un droit à la limitation du traitement ;
- d'un droit d'opposition lorsque celui-ci est applicable ;
- d'un droit à la portabilité de ses données ;

Toute demande relative à l'exercice de ces droits peut être adressée à :

Attn : Alexandre Meiffredy : alexandre.meiffredy@businesslink.com

ADVANCED BusinessLink

2, rue Hélène Boucher

78280 Guyancourt

Le stagiaire dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

Données collectées dans le cadre des évaluations qualité

Les informations recueillies au travers :

- du questionnaire d'entrée en formation ;
- des évaluations pédagogiques ;
- du questionnaire de satisfaction ;
- du questionnaire de sortie ;

sont utilisées exclusivement pour :

- adapter les parcours de formation ;
- mesurer les acquis et la progression des participants ;
- améliorer la qualité des prestations ;
- répondre aux exigences des dispositifs qualité et de certification applicables à l'organisme de formation ADVANCED BusinessLink.

Les résultats peuvent être exploités sous forme anonymisée à des fins statistiques et d'amélioration continue.